

Prestation Psychologue du Travail

Présentée sous l'angle psychosocial

Journée de la DSAS du 11 juin 2009



Objectifs

Une compétence supplémentaire pour prévenir et gérer les risques psychosociaux

- Accompagnement des agents (individuellement ou collectivement)
- Conseil aux collectivités sur l'organisation du travail et ses implications.

Un psychologue du travail pour limiter...

Pour les agents :

Souffrance au travail, mal-être, stress, conduites addictives, certaines maladies professionnelles, suicide...

Le cas particulier : Harcèlement Moral.

Pour les collectivités :

Risque Pénal pour l'employeur, absentéisme, présentéisme, rotation des personnels, départs d'agents, motivation, implication, qualité des prestations, difficultés à recruter...

Les besoins des collectivités

Offrir aux agents des conditions de travail compatibles avec leur santé.

Les exigences à satisfaire :

- État des lieux et analyse des résultats
- Élaboration des dispositifs répondants aux objectifs et aux contraintes des collectivités
- Faire vivre et évaluer ces dispositifs

Le cadre d'intervention

Le psychologue du travail est tenu au secret professionnel, tel que défini dans le Code de déontologie des psychologues.

Toute intervention nécessite l'adhésion des agents et l'accord du MP.

Pour les interventions individuelles :

- À la demande de l'agent,
- À la demande du MP avec l'accord de l'agent.

Pour les interventions collectives :

- À la demande de la DRH,
- À la demande collective des agents,
- Sur indications des acteurs de la prévention.

Nos propositions

Dans une optique de prévention :

- Tertiaire :

Analyse / Préconisations / Interventions (Agent(s) / collectivité)

- Secondaire :

Formations (élus / encadrement / agents)

- Primaire :

Conception et animation d'observatoire de qualité de vie au travail

Points forts et avantages

- Intervenant qualifié et extérieur à la collectivité.
- Réactivité, maîtrise des coûts et de l'agenda

Notre réflexion

- Le dispositif que nous proposons est-il adapté à toutes les problématiques et collectivités ?
- La pertinence de procéder à une évaluation de la commande avant la mise en place de permanences.